



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC)

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250918-250918_04_ENV-DE

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	1
1.3. ESTIMATION DES INSTALLATIONS DESSERVIES	1
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	1
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	2
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	2
2.2. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	2
3. BILAN DE L'ACTIVITE	3
4. MONTANTS FINANCIERS (EN €)	3
5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	3

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

➤ Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Haut-Béarn

➤ Compétences liées au service :

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

➤ Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.): Agnos, Asasp-Arros, Bidos, Buziet, Escou, Escout, Esquiule, Estialescq, Estos, Eysus, Goès, Gurmençon, Herrère, Lasseube, Lasseubetat, Ledeux, Lurbe-Saint-Christau, Moumour, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie, Poey d'Oloron, Précilhon, Saucède, Verdets, Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Etsaut, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse-en-Aspe, Sarrance, Urdos, Aren, Géronce, Geüs d'Oloron, Orin, Préchacq-Josbaig, Saint-Goin, Ance-Féas, Aramits, Lanne-en-Barétous, Arette, Issor.

- Existence d'une étude de zonage Non Oui
➤ Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation : 13/04/2017

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestation de service
 délégation de service public (affermage ou concession)

Si vous avez un ou plusieurs prestataires de service :

- Nom du prestataire :
➤ Date de début de contrat :
➤ Date de fin de contrats :
➤ Missions du prestataire :

1.3. Estimation des installations desservies

Le service public d'assainissement non collectif compte 4 466 installations sur le territoire.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables sont les suivants :

- pour les compétences obligatoires
 - tarif du contrôle des installations neuves : 100 euros HT
 - tarif du contrôle des installations existantes : 150 euros HT
 - tarif du contrôle de conformité dans le cadre de vente immobilière : 100 euros HT
 - tarif des contre-visites : 50 euros HT

2.2. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/04/2017 effective à compter du 21/04/2017 fixant le tarif du contrôle des installations neuves.
- Délibération du 13/04/2017 effective à compter du 21/04/2017 fixant le tarif du contrôle des installations existantes.
- Délibération du 13/04/2017 effective à compter du 21/04/2017 fixant le tarif du contrôle des installations existantes en vente.
- Délibération du 13/04/2017 effective à compter du 21/04/2017 fixant le tarif des contre-visites.

3. Bilan de l'activité

-	Nombre
Certificats d'urbanisme instruits	25
Contrôles de conception sur des dossiers de permis de construire ou de réhabilitations	94
Chantiers contrôlés sur bâtiments neufs ou réhabilités	51
Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif	443
Contrôles de bâtiments en vente	65

4. Montants financiers (en €)

	Dépenses 2024	Recettes 2024	Exercice 2024	Résultat de clôture : Exercice 2023	Résultat de clôture : Exercice 2024
Section Investissement	20 862.76	2 216.00	-18 646.76	12 165.70	-6 481.06
Section Fonctionnement	95 412.21	59 676.47	-35 735.74	45 726.14	9 990.40
TOTAL	116 274.97	61 892.47	-54 382.50	57 891.84	3 509.34

5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projet à l'étude
- Continuité du 3ème contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.
- Contrôle de conception et de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées.
- Modification de l'organisation du service avec la nomination d'un des deux techniciens en tant que nouveau chef de service.
- Perfectionnement au nouveau logiciel de gestion.
- Acquisition d'un véhicule.